

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14 AVRIL 2011**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- ❖ Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2011.
- ❖ Approuve le compte administratif et le compte de gestion, décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de la Commune.
- ❖ Approuve le compte administratif et le compte de gestion, décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du service de l'Eau Potable.
- ❖ Approuve le compte administratif et le compte de gestion, décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du service de l'Assainissement.
- ❖ Approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2010 du Lotissement artisanal Les Flaches.
- ❖ Débat sur la formation de ses membres pour l'année 2011.
- ❖ Approuve la nouvelle répartition de la cotisation versée à l'association La Bulle verte à hauteur de 60 % sur le budget communal et de 40 % sur le budget assainissement.
- ❖ Fixe les taux d'imposition 2011.
- ❖ Vote le Budget Primitif 2011 de la Commune.
- ❖ Vote le Budget Primitif 2011 du service de l'eau.
- ❖ Vote le Budget Primitif 2011 du service de l'assainissement.
- ❖ Vote le Budget Primitif 2011 du Lotissement artisanal Les Flaches.
- ❖ Approuve les propositions de la Commission des Finances pour le versement des subventions communales aux associations, ainsi que celles versées sur la dotation Promotion Animation.
- ❖ Approuve la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune et l'association Au Jardin des Livres.
- ❖ Approuve la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour l'année 2011 entre la Commune et le Comité des Fêtes.
- ❖ Décide de céder la maison sise 9 et 11 avenue Jean Delande à Monsieur CROISEAU au prix de 250 000 €.
- ❖ Approuve l'acquisition à titre gratuit des voies et réseaux du lotissement Clos Marianne ainsi que de la voie d'accès depuis l'avenue Jean Monnet.
- ❖ Autorise le Maire à signer et à déposer les demandes de déclarations préalables ou de permis de construire pour le changement des ouvertures au casino municipal et à la salle polyvalente de l'hippodrome, pour l'aménagement du CLSH, pour la construction d'un local pour la pétanque à l'aérodrome.
- ❖ Approuve la convention avec HELIOSE pour la mise en place d'une aide à l'investissement pour financer des réhabilitations énergétiquement performantes.

- ❖ Fixe de nouveaux tarifs de la régie service animation : 25 € par personne pour la sortie en car dans le Puy de Dôme organisée le 5 juillet 2011, 8 € pour les concerts des Estivales du Cloître (- de 16 ans et étudiants : 6 €, pass 4 spectacles : 20 €).
- ❖ Autorise le recrutement de trois agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier.
- ❖ Décide de la dénomination de voiries communales : rue Colonel de Loisy – prolongement du Chemin des Chênes jusqu'à la rue Colonel de Loisy.
- ❖ Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,

J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 18 avril 2011.*

